

## PROTOCOLE DESTINÉ AU SERVICE SECRÉTARIAT ET À L'ACCUEIL DES MAIRIES

Vous souhaitez organiser une campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille du Bombyx cul-brun sur votre commune ? Voici la marche à suivre :

### 1- COMMUNIQUER

Informez le public par affichage de l'affiche et diffusion de l'article dans votre bulletin municipal, sur votre site internet ou vos médias habituels.

### 2- INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET

Les inscriptions à la lutte collective se font exclusivement sur le site internet de **POLLENIZ**. Si un particulier se présente en mairie et qu'il indique ne pas avoir accès à internet pour s'inscrire, il est possible soit de réaliser l'inscription en ligne avec lui en mairie (dans ce cas, indiquer le mail général de la mairie) soit lui communiquer le numéro de téléphone de **POLLENIZ** selon le département où il vit (voir ci-dessous). Nous nous chargerons de faire son inscription en ligne par téléphone. Avant d'entreprendre toute inscription, s'assurer qu'il s'agit bien de chenilles processionnaires du chêne ou de chenilles du Bombyx cul-brun et **non de chenilles processionnaires du pin** (inscription à la lutte collective contre la chenille processionnaire du pin à partir de **juin 2026**).

### 3- QUI GÈRE L'APRÈS-INSCRIPTION ?

Nous informons les personnes inscrites par courriel ou courrier postal de la semaine prévisionnelle d'intervention. Après traitement des arbres, un avis d'intervention est remis au particulier ou, en cas d'absence, déposé dans sa boîte aux lettres. Si le traitement n'a pas pu être réalisé, un avis de non-intervention en précisera la raison.

**ATTENTION : pour que l'application de Bacille de Thuringe garde toute l'efficacité souhaitée, elle ne peut pas être réalisée en cas de pluie (lessivage de la substance active) ou de vent fort. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement de vos arbres sera reprogrammé.**

**CETTE LUTTE CONCERNE UNIQUEMENT LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET LE BOMBYX CUL-BRUN. AUCUN TRAITEMENT CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN NE SERA EFFECTUÉ SUR CETTE PÉRIODE (INSCRIPTIONS EN JUIN).**



## LES TARIFS 2026 (hors montant de l'adhésion)

Forfait pour traitement biologique de 1 à 5 arbres	96,00 €
Forfait pour traitement biologique de 6 à 10 arbres	139,50 €
Forfait pour traitement biologique de 11 à 15 arbres	185,00 €
Forfait pour traitement biologique de 16 à 20 arbres	245,00 €
Forfait pour traitement biologique de 21 à 25 arbres	315,00 €
Forfait pour traitement biologique de 26 à 30 arbres	375,00 €
Forfait pour traitement biologique de 31 à 35 arbres	440,00 €
Forfait pour traitement biologique de 36 à 40 arbres	499,50 €
Forfait pour traitement biologique de 41 à 45 arbres	560,00 €
Forfait pour traitement biologique de 46 à 50 arbres	630,00 €
Au-delà de 50 arbres	Sur devis

**Siège social :** Veillage du Bois de la Noue - Bâtiment B, 44 360 Saint-Étienne-de-Montluc • 02 55 11 44 34 • polleniz@polleniz.fr • [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

#### POLLENIZ • Maine-et-loire

1 bis Avenue du Bois l'abbé  
49070 BEAUCOUZÉ  
polleniz49@polleniz.fr  
02 41 36 76 21

#### POLLENIZ • Loire-Atlantique

4 Impasse Sophie Germain  
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES  
polleniz44@polleniz.fr  
02 40 36 83 03

#### POLLENIZ • Sarthe

942 Route du Mans  
72510 REQUEIL  
polleniz72@polleniz.fr  
02 43 85 28 65

#### POLLENIZ • Mayenne

17 Boulevard des Manouvriers  
53810 CHANGÉ  
polleniz53@polleniz.fr  
02 43 56 12 40

#### POLLENIZ • Vendée

Allée des Druides  
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
polleniz85@polleniz.fr  
02 51 47 70 61